

Z w e i e r est revenu pour agir de concert avec Eux: Je ne puis et ne veux pas croire que vous soyez en vostre particulier dans le mesme sentiment, Enfin J'offre ce que le Roy [L u d w i g XIV.] peut donner maintenant aux ... Cantons et je les assure a l'avenir de pareille somme annuelle a celle que le Roy H e n r y iiiij.^e envoyoit [1602] en Suisse. Je ne demande a vos ... Cantons alliez de Milan rien qui soit contre leur alliance avec le Roy d'Espagne [P h i l i p p IV.] ny contre la Paix haereditaire [Erbeinung mit Oesterreich], et rien que ce qui a esté tousiours et continuellement employé dans les alliances avec nos Roys. Jl dépend d'eux d'attendre comme M.^{rs} de Zurich desirent que nous les aions contentez et pour les grandes sommes qu'ils nous demandent et pour les privileges de leurs marchands, et d'attendre aussy que M [Vinzenz] V a g n e r [Gesandter Berns] aie fait son affaire a Paris ou jl s'en va: Zurich et Berne ne trouveront plus de difficulté en l'alliance quand jls seront satisfait.

Voyez s'il vous plaist un memoire qui sera cy Joinct jl vous esclaircira sur nos difficultez que vos Ancestres n'auroient Jamais songé a faire ... Je me repose sur vous comme affectionné a la france de ce qui sera dit en la Diète de Zug touchant nostre affaire. Jl me semble que mon Memoire est ... [redigé de tel façon] qu'Jl vous ... [informera] suffisamment sur les deux difficultez que l'on nous fait. Je me remetz a vous de le Communiquer ou de vous en servir seulement pour vostre Jnformation en cas qu'Jl sera necessaire d'agiter nostre affaire et de respondre aux objections de nos Adversaires [die gegen die Erneuerung des franz. Bündnisses eingenommene mail./span. Faktion gemeint]. Si les choses se passent bien a Zug Je me souviendray de vous. Jl y a trois pistolles avec la presente pour l'orloger [Johann Baptist L e t t e r? von Zug]".

1) s. AH 44/20

2) s. EA VI 1, 201 (Nr. 109)

Original, in franz. Sprache - AH 55, 19-20

1653 Oktober 27., "par lucerne"

A

SCHREIBEN [DES ZUGER STADT- UND AMTSRATS BEAT II. ZURLAUBEN AN DEN FRANZ. AMBASSADOREN JEAN DE LA BARDE]

Die Konferenz [der VIII Alten Orte hier in Zug] habe Ende der

letzten Woche ihren Abschluss gefunden.¹ "Mess.^{rs} [die Tagsatzungs-
 gesandten] de Zurich [Johann Heinrich W a s e r und Salomon H i r z e l]
 & Berne [Hans Rudolf W i l l a d i n g und Johann Jakob B u c h e r] n'ont
 dict aucun mot de l'alliance; mais le S.^r [Sebastian Heinrich] C r i v e l l i
 [Sekretär und Dolmetsch an der mail./span. Ambassade] a fait sa proposition
 aux deutes des ... [V] Cantons [- wovon einer Beat II. Zurlauben als Vertre-
 ter des Ortes Zug war -] de bouche, & du contenu environ comme s'ensuyt;²
 Touschant les transgressions [- Vorwurf an die Adresse der in franz. Diensten
 stehenden eidg. Truppen -] que les Ministres d'Espagne a Madrid, luy avoit
 fort reproché ce poinct: lequell aye rendu si difficile la satisfaction des
 payements. et nonobstant plusieurs assurances donnés, on n'ay e ... [?]³ a
 la deffense où inhibition requise, s'estants trouvés encores sur le Millanois
 au dernier combat devant Aron [Arona], 16 Suisses morts. & outre cela, qu'au-
 cuns disent, que les Espagnols taschent d'empescher ou contrarier l'alliance
 avec la France, & nous obliger a quelques conditions par leur argent, ou bien
 qu'il ne falloit point se fyer a leur promesses. sur ce il repliqua, qu'on
 peust praesumer, que les francois n'eussent offert leur argent, ny taché de
 faire l'Alliance, si de l'autre costé on n'eust parlé des transgressions: car
 sans l'Alliance, les francois seroient mieux servy qu'avec l'alliance laquelle
 pourtant les Espagnols ne desirent d'empescher, nonobstant que veu les prae-
 sentes occurrences ils auroient subiet d'y faire des obiections & qu'ils ne
 praetendent d'obliger personne a des conditions, mais simplement n'ont peine
 d'avoir esgard & souvenance des Abscheids [wohl spez. der Tagsatzungen von
 Baden und Luzern gemeint], croyant que nous serons pas intentiones de renou-
 veller l'alliance d'autre nouveau⁴ contenu, que celui de l'an 1602: Touschant
 la pension, qu'elle est preste en argent content & que le retardement a esté
 causé, puisque les Ministres ne vouloit ... faire payer autre chose sinon
 l'argent de[s] superieurs[?]⁵ a l'exemple de M l'ambassadeur de France. et
 parce qu'on voyoit durer les transgressions: mais a la grand instance de M
 Conte [Francesco] Cacatj [C a s a t i] [Ambassador von Mailand/Spanien];
 qu'enfin ils ayent consenty a la somme toutale. Esperant que desormais nous
 donnerons les ordres requis, pour empescher les transgressions surquoy on a
 respondu simplement au Conte Casati: selon la copie cy Joincte.
 Au Reste, J'ay veu le memoire⁶ de V. Excellence [plain de bonnes raisons]⁷
 mais quoy qu'on dise je praevois que les ... [V] cantons n'entendent point au
 premier article [des zu erneuernden Bündnissen] selon vostre intention. M
 l'advoyer[!] Waser & Stathalter hirzel [die beiden oberwähnten Tagsatzungs-

55/17-18

gesandten von Zürich] m'ont tesmoigné en particulier, bonne inclination, au renouvellement de l'alliance: pourveu disent ils que V. Excellence leur fasse payer une pension & un cense, sans conditions [Sebastian Peregrin] Z w e y e r n'a pas este veu [d.h., dass sich Uri nicht durch eben diesen vertreten liess] Jusqu'a present. Cependant on ne scait encores le Jour de payement de la pension espagnole et crois qu'ils retarderont tant qu'ils pourront, et cependant on parle du rapell des compagnies de part et d'autres." In der Tat sei ihr [in span. Diensten] stehendes Kriegsvolk sehr unzufrieden.

Dem [Zuger] Uhrmacher [Johann Baptist L e t t e r?] habe er die 3 Pistolen ausgehändigt.

1) s. EA VI 1, 201 (Nr. 109)

2) Dass Crivelli auf der Tagsatzung in Zug erschienen wäre, ist in den gedruckten EA nicht erwähnt.

3) *on n'aye potam la adiffen*

4) Dieses grammatikalisch unmöglich ins Satzgefüge zu integrierende Wort dürfte Zurlauben erst nachträglich eingefügt haben.

5) *Cargant de Pepin*

6) s. AH 55/16

7) Das in Klammern Stehende ist durchgestrichen.

Konzept, in franz. Sprache - AH 55, 20

18

1653 November 1., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN [DEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN

"pour response a vostre derniere lettre Je vous enverray avec celle cy Copie de celle que J'escris a M. le Statalter [von Luzern] Laurens M e y e r [v o n B a l d e g g] qui vous Jnformera entierement de mes sentiments, Madame l'Ambassadrissse [Marie de R e g n o u a r d] vous a envoyé trois pistoles par le messenger qui porta ma despesche qui vous fut rendue lors de la Diette qui se tenoit a Zoug pour les donner a l'horloger [Johann Baptist L e t t e r?], elle vous prie de le faire diligenter pour autant qu'jl se pourra".

Original, in franz. Sprache - AH 55, 21-22 - Blatt 21^v und 22 leer